

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

2023-12-05

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, 5 décembre 2023 à 19 h, salle du conseil, 4765 chemin de Capelton**

**MEMBRES PRÉSENTS** : le maire M. Vincent Fontaine, les conseillères Mmes Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers MM. Jacques Bogenez et Patrick Clowery

M. Paul Conway, adjoint à la direction, est aussi présent et agit comme greffier-trésorier de la présente séance du conseil, au sens de l'article 201 du Code municipal.

**MEMBRES ABSENTS** : M. Jacques Lambert

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2023
4. Adoption du procès-verbal du 21 novembre 2023
5. Période de questions
6. PIIA – rue du Boisé
7. PIIA – 148, rue du Plateau
8. Dépôt des intérêts pécuniaires
9. Déclaration relative aux apparentés
10. Avis de motion règlement 2024-01 taxation
11. Dépôt du projet de règlement 2024-01 taxation
12. Règlement 2023-45 bouclage - adoption
13. Budget de la Régie incendie Memphrémagog Est
14. Nominations à la Régie des eaux Massawippi
15. Nominations à la Régie de Coaticook
16. Nomination à la Régie incendie de l'Est
17. Nomination d'un substitut à la MRC de Memphrémagog
18. Nominations au comité consultatif en urbanisme
19. Nominations au comité consultatif en environnement
20. Nominations au comité MADA
21. Nominations au comité de voirie
22. Nominations au comité bâtiment
23. Nominations au comité de loisirs
24. Nominations au comité de paysages locaux
25. Programme d'aide à la voirie locale – Volet ERL
26. Programme Véloce III – Route Verte – Volet 3
27. Fonds réservé des carrières et sablières
28. Affectation de surplus réservé – travaux urgents
29. Camionneur journalier aux travaux publics - embauche
30. Camion F-250 - travaux publics et déneigement
31. Transaction et quittance – mode de financement
32. Bouclage de l'aqueduc – acceptation conditionnelle
33. Devis technique camion 10 roues – mandat
34. Adoption des comptes à payer
35. Correspondance
36. Divers
37. Deuxième période de questions
38. Clôture de la séance

23-12-05.01

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

23-12-05.02

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU  
ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

23-12-05.03

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ  
ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du conseil du 7 novembre 2023 comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.04

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 NOVEMBRE 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY  
ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du conseil du 21 novembre 2023 comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.05

## PÉRIODE DE QUESTIONS

23-12-05.06

## PIIA – RUE DU BOISÉ

**ATTENDU QU'**une demande a été déposée pour la construction d'une voie d'accès avec remblai et déblai sur le lot 2 923 540, rue du Boisé;

**ATTENDU QUE** le règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet, et ce, étant donné que les travaux sont situés sur un terrain dont la pente du terrain où se situent les travaux projetés est entre 15% et 30 %;

**ATTENDU QUE** le projet proposé s'intègre et respecte les critères du secteur;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement 2000-13;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter le projet comme présenté;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR  
ET RÉSOLU**

**D'ACCEPTER** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une voie d'accès sur le lot 2 923 540, rue du Boisé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.07

## PIIA – 148, RUE DU PLATEAU

**ATTENDU QU'**une demande de permis de construction pour un bâtiment accessoire a été déposée pour la propriété située au 148, rue du Plateau, lot 4 775 212;

**ATTENDU QUE** le règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** le plan proposé s'intègre et respecte les critères d'intégration du secteur;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement 2000-13;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter le projet comme présenté lors de la présente réunion;

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

**ATTENDU** les recommandations suivantes :

- **QU'**une modification soit faite lors de la finition du bâtiment, soit l'ajout d'une moulure horizontale sur trois façades du bâtiment afin de minimiser l'effet de hauteur du bâtiment;
- **QUE** les matériaux de finition du bâtiment accessoire soient les mêmes que la résidence incluant la finition des pignons;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR  
ET RÉSOLU**

**D'ACCEPTER** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment accessoire situé au 148, rue du Plateau, lot 4 775 212.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**23-12-05.08**

## **DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Les membres du conseil déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

La déclaration est déposée dans les 60 jours de la proclamation de l'élection et chaque année dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation d'élection. (LERM art. 357 et 358)

**23-12-05.09**

## **DÉCLARATION RELATIVE AUX APPARENTÉS**

Conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public imposées aux municipalités par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les membres du conseil municipal déposent à la présente séance leur déclaration à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés.

**23-12-05.10**

## **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2024-01 TAXATION**

Avis de motion est donné par **JACQUES BOGENEZ** que sera adopté à une séance ultérieure le Règlement 2024-01 de taxation pour l'exercice financier 2024.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

**23-12-05.11**

## **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-01 TAXATION**

**JACQUES BOGENEZ** dépose le projet de Règlement 2024-01 de taxation pour l'exercice financier 2024. (CM art. 445)

**23-12-05.12**

## **RÈGLEMENT 2023-45 BOUCLAGE – ADOPTION**

**ATTENDU QU'**un avis de motion du Règlement 2023-45 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de bouclage du réseau d'eau potable (secteur Vaughan) a été donné lors de la séance du 21 novembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ  
ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le Règlement 2023-45 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de bouclage du réseau d'eau potable (secteur Vaughan).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

23-12-05.13

### **BUDGET DE LA RÉGIE INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST**

**ATTENDU QUE** chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite régie (CM art. 603);

**ATTENDU QUE** la Municipalité est membre de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (Régie de l'Est);

**ATTENDU QUE** la Régie de l'Est a adopté un budget de 1 761 753 \$ pour l'année 2024 avec une estimation des coûts à 245 743 \$ pour la Municipalité du Canton de Hatley;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU  
ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le budget 2024 de la Régie de l'Est de 1 761 753 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.14

### **NOMINATIONS À LA RÉGIE DES EAUX MASSAWIPPI**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est membre de la Régie intermunicipale des eaux Massawippi (RIEM);

**ATTENDU QUE** la nomination des membres du conseil délégués à la RIEM prend fin le 31 décembre 2023, en vertu de la résolution 21-11-01.13;

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ  
ET RÉSOLU**

**DE NOMMER** MM. Jacques Bogenez et Patrick Clowery comme délégués à la RIEM, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 octobre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.15

### **NOMINATIONS À LA RÉGIE DE COATICOOK**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (Régie de Coaticook);

**ATTENDU QUE** la nomination des membres du conseil délégués à la Régie de Coaticook prend fin le 31 décembre 2023, en vertu de la résolution 21-11-01.14;

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY  
ET RÉSOLU**

**DE NOMMER** Mme Danielle Côté comme déléguée à la Régie de Coaticook, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 octobre 2025.

**DE NOMMER** M. Jacques Bogenez, en cas d'absence de Mme Danielle Côté, comme délégué substitut à la Régie de Coaticook, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 octobre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.16

### **NOMINATION À LA RÉGIE INCENDIE DE L'EST**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est membre de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (Régie de l'Est);

**ATTENDU QUE** la nomination des membres du conseil délégués à la Régie de l'Est prend fin le 31 décembre 2023, en vertu de la résolution 21-11-01.15;

## PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

### **IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ ET RÉSOLU**

**DE NOMMER** Mme Maryse Gaudreau comme déléguée à la Régie de l'Est, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 octobre 2025;

**DE NOMMER** M. Vincent Fontaine, en cas d'absence de Mme Maryse Gaudreau, comme délégué substitut à la Régie de l'Est, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 octobre 2025.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.17

### **NOMINATION D'UN SUBSTITUT À LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer un représentant au conseil de la MRC de Memphrémagog, en cas d'absence du maire;

**ATTENDU QUE** la nomination actuelle du représentant prend fin le 31 décembre 2023, en vertu de la résolution 21-11-01.17;

### **IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU ET RÉSOLU**

**DE NOMMER** M. Jacques Bogenez à titre de substitut au conseil de la MRC de Memphrémagog du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 octobre 2025.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.18

### **NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme en conformité avec le règlement 2014-16 relatif à la composition d'un comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** les nominations actuelles des membres provenant du conseil (élus) prennent fin le 31 décembre 2023, en vertu de la résolution 21-11-01.12;

### **IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ ET RÉSOLU**

**DE NOMMER** Mme Sylvie Cassar comme présidente du comité consultatif d'urbanisme du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 octobre 2025;

**DE NOMMER** M. Jacques Lambert comme membre du comité consultatif d'urbanisme du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 octobre 2025.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.19

### **NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT**

**ATTENDU** la Politique concernant la formation d'un comité et la nomination de ses membres, adoptée à la séance du conseil du 1<sup>er</sup> novembre 2021;

**ATTENDU** le mandat et la composition du Comité consultatif en environnement (CCE) établis par la résolution 18-03-05.07;

**ATTENDU QUE** le CCE est composé de deux (2) membres du conseil et d'un maximum de quatre (4) citoyens;

**ATTENDU QUE** le mandat des membres du CCE, en vertu de la résolution 22-05-03.16, prend fin le 31 décembre 2023;

### **IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ ET RÉSOLU**

## PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

**DE NOMMER** les personnes suivantes au comité consultatif en environnement du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 octobre 2025:

Danielle Côté	conseillère
Sylvie Cassar	conseillère
Sylvain Mclean	citoyen
Dominique Grenier	citoyenne
Gilles Forget	citoyen
Hilda Ashikian	citoyenne

**DE NOMMER** Danielle Côté à titre de présidente du CCE.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.20

**NOMINATIONS AU COMITÉ MADA**

**ATTENDU QUE** l'adoption de la Politique concernant la formation d'un comité et la nomination de ses membres, le 1<sup>er</sup> novembre 2021, par la résolution 21-11-01.11;

**ATTENDU** la nomination des membres du comité MADA (Municipalité amie des aînés), le 7 mars 2023, par la résolution 23-03-07.17;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU  
ET RÉSOLU**

**DE NOMMER** les personnes suivantes au comité MADA (Municipalité amie des aînés), jusqu'au 31 octobre 2025 :

Sylvie Cassar	conseillère
Patrick Clowery	conseiller responsable du comité
Sylvie Fowlis	représentante du milieu
Ghislaine Ouellette	membre aînée, citoyenne
Christian Rozycki	membre aîné, citoyen
Gylles Sauriol	membre aîné, citoyen
Yvette Savard	membre aînée, citoyenne
David Wright	membre aîné, citoyen

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.21

**NOMINATIONS AU COMITÉ DE VOIRIE**

**ATTENDU** la Politique concernant la formation d'un comité et la nomination de ses membres, adoptée à la séance du conseil du 1<sup>er</sup> novembre 2021;

**ATTENDU** la formation du comité de voirie par la résolution 23-05.02.09 et la nomination du président du comité par la résolution 23-07-04.13;

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY  
ET RÉSOLU**

**DE NOMMER** les personnes suivantes au comité de voirie pour un mandat se terminant le 31 octobre 2025 :

Maryse Gaudreau	conseillère
Jacques Lambert	conseiller et président du comité
Vincent Fontaine	maire et membre d'office
Directeur général	membre d'office
Coordonnateur travaux publics	membre employé

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.22

**NOMINATIONS AU COMITÉ BÂTIMENT**

## PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

**ATTENDU** la Politique concernant la formation d'un comité et la nomination de ses membres, adoptée à la séance du conseil du 1<sup>er</sup> novembre 2021;

**ATTENDU** la formation du comité de bâtiment et la nomination de ses membres par la résolution 23-10-03.19;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR  
ET RÉSOLU**

**DE NOMMER** les personnes suivantes au comité de bâtiment pour un mandat se terminant le 31 octobre 2025 :

Danielle Côté	conseillère
Jacques Bogenez	conseiller et président du comité
Vincent Fontaine	maire et membre d'office

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.23

**NOMINATIONS AU COMITÉ DE LOISIRS**

**ATTENDU** l'Entente intermunicipale relative au développement et à la prestation de l'offre de services de loisirs sur les territoires du Canton de Hatley et du Village de North Hatley;

**D'AUTORISER** la création d'un Comité intermunicipal de loisirs dont le mandat et la composition sont définis par ladite Entente intermunicipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ  
ET RÉSOLU**

**DE NOMMER** les élus suivants au Comité intermunicipal de loisirs pour un mandat se terminant le 31 octobre 2025 :

Sylvie Cassar	conseillère
Maryse Gaudreau	conseillère
Vincent Fontaine	maire

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.24

**NOMINATIONS AU COMITÉ DE PAYSAGES LOCAUX**

**ATTENDU** l'invitation de la MRC de Memphrémagog à former un Comité paysages locaux dans le cadre de son Plan paysages 2022-2026;

**ATTENDU** la formation du Comité paysages locaux par la résolution 23-05-03.10 et la nomination des membres par la résolution 23-10-03.18;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU  
ET RÉSOLU**

**DE NOMMER** les personnes suivantes au Comité paysages locaux pour un mandat se terminant le 31 octobre 2025 :

Sylvie Cassar	conseillère
Patrick Clowery	conseiller
Jacques Lambert	citoyen du milieu agricole
Dominique Grenier	citoyenne
Katherine Ciencala	citoyenne
Insp. Bâtiment & environn.	employé

**DE NOMMER** Sylvie Cassar à titre de présidente du Comité paysages locaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.25

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ERL**

## PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

**ATTENDU** la lettre d'annonce du ministre des Transports en date 26 juillet 2023 accordant une aide financière maximale de 127 971 \$ à la Municipalité dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet Entretien, Année-Code géographique 2023-2024-45055, Dossier no VZJ32948;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité depuis la décentralisation de la voirie locale en 1993;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a l'obligation d'effectuer une reddition de comptes à l'intérieur de son rapport financier, qui doit être déposé auprès du MAMH au plus tard le 15 mai (2024) suivant la fin de l'exercice financier municipal (2023);

### **IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR ET RÉSOLU**

**D'INFORMER** le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Entretien des routes locales;

**DE TRANSMETTRE** la présente par courrier électronique à [aideVL@transports.gouv.qc.ca](mailto:aideVL@transports.gouv.qc.ca) comme mentionné dans les Modalités d'application 2021-2024 du Programme d'aide à la voirie locale.

**D'EFFECTUER** la reddition de comptes du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet Entretien, Année-Code géographique 2023-2024-45055, à l'intérieur du rapport financier 2023, et que celui-ci soit déposé auprès du MAMH au plus tard le 15 mai (2024).

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.26

### **PROGRAMME VÉLOCE III – ROUTE VERTE – VOLET 3**

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**ATTENDU QUE** le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 23 450 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 23 450 \$;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a mandaté la ville de Sherbrooke en tant que gestionnaire pour la période 2023-2024 ainsi que la période 2024-2025 ;

### **IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ ET RÉSOLU**

**D'AUTORISER** la ville de Sherbrooke à présenter une demande d'aide

## PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

financière et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

**D'AUTORISER** Mme Nathalie Bourgeois de la ville de Sherbrooke ou toute autre personne dûment autorisée à représenter la ville de Sherbrooke dans ce dossier, à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre de Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.27

### **FONDS RÉSERVÉ DES CARRIÈRES ET SABLIERES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité bénéficie de redevances des carrières et sablières sur son territoire;

**ATTENDU QU'**un montant de 100 000 \$ était prévu au budget de fonctionnement 2023;

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY  
ET RÉSOLU**

**D'AUTORISER** le transfert de 100 000 \$ du fonds réservé des carrières et sablières pour les dépenses en voirie locale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.28

### **AFFECTATION DE SURPLUS RÉSERVÉ – TRAVAUX URGENTS**

**ATTENDU** le budget de 45 000 \$ en 2023 pour travaux urgents de voirie;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ  
ET RÉSOLU**

**D'AUTORISER** le transfert de la partie non utilisée de ce budget, soit 45 000 \$ au fonds réservé pour travaux urgents de voirie.

**D'AUTORISER** un transfert de 45 000 \$ du fonds réservé au budget 2023 pour le poste de dépenses réservé aux travaux urgents.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.29

### **CAMIONNEUR JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS - EMBAUCHE**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de consolider l'équipe affectée aux travaux publics et au déneigement;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU  
ET RÉSOLU**

**DE CONFIRMER** l'embauche de M. Thomas Kirby comme camionneur journalier aux travaux publics avec une période de probation de six (6) mois;

**D'AUTORISER** le maire et l'adjoint à la direction à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'embauche de M. Thomas Kirby.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.30

### **CAMION F-250 - TRAVAUX PUBLICS ET DÉNEIGEMENT**

**ATTENDU** la résolution 23-11-07-26, relative à l'achat et au mode de financement d'un camion Ford F-250;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU  
ET RÉSOLU**

## PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

**DE MODIFIER** la résolution quant au mode de financement;

**DE FINANCER** l'achat du camion Ford F-250 par le fonds de roulement avec un terme de remboursement de cinq (5) ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.31

### TRANSACTION ET QUITTANCE – MODE DE FINANCEMENT

**ATTENDU** la résolution 23-10-03.21 concernant les modalités de terminaison d'emploi de la directrice générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY  
ET RÉSOLU**

**D'AUTORISER QUE** les sommes dues soient versées à partir du surplus libre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.32

### BOUCLAGE DE L'AQUEDUC – ACCEPTATION CONDITIONNELLE

**ATTENDU** le projet de bouclage de l'aqueduc reliant le réseau par le chemin Vaughan et la rue Laprise;

**ATTENDU QUE** le projet fera l'objet d'une entente intermunicipale avec North Hatley;

**ATTENDU QUE** les deux municipalités, North Hatley et Canton de Hatley, demandent que les travaux du secteur A (tronçon de la rue Laprise situé sur le territoire de la municipalité de North Hatley) soient facturés directement à la Municipalité de North Hatley, pour des fins de subvention du programme de la TECQ;

**ATTENDU** l'appel d'offres public et les résultats suivants :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant taxes incluses</b>
Grondin Excavation	1 315 339,89 \$
T.G.C.	1 720 000,00 \$
Sintra inc. – Région Estrie	1 762 566,75 \$
Groupe Lapalme	1 776 363,75 \$
E.W. Excavation	1 899 000,02 \$
Eurovia Québec Construction	2 008 127,35 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ  
ET RÉSOLU**

**D'ACCEPTER** la soumission de Grondin Excavation aux conditions suivantes :

- L'approbation, par le MAMH, du Règlement 2023-45 bouclage - décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de bouclage du réseau d'eau potable;
- L'obtention de l'autorisation des travaux auprès du MELCCFP.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.33

### DEVIS TECHNIQUE CAMION 10 ROUES - MANDAT

**ATTENDU** le projet d'acquisition d'un camion 10 roues pour les travaux publics et le déneigement;

**ATTENDU** l'offre de service de l'entreprise Form-Éval incluant les rencontres de démarrage pour l'évaluation des besoins, la création du

## PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

devis technique, l'inspection des équipements et la recommandation pour l'octroi du contrat;

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ  
ET RÉSOLU**

**D'ACCEPTER** l'offre de service de l'entreprise Form-Éval, incluant l'inspection du camion et des équipements retenus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.34

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

*La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal*

Salaires	
202300549 à 202300591	37 369.37 \$
Chèques fournisseurs	
202301031 à 202301138	533 093.90 \$

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU  
ET RÉSOLU**

**D'AUTORISER** le paiement de ces comptes le 6 décembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-12-05.35

**CORRESPONDANCE**

**Marie-Claude Bibeau, députée de Compton Stanstead**

Le gouvernement du Canada s'est entendu avec Google qui va dorénavant verser 100 millions \$ par année aux médias canadiens. L'accord donne suite à la promulgation du projet de loi C-18. La législation oblige Google et Meta à conclure des accords avec les éditeurs de presse pour les rémunérer pour les liens vers leur contenu.

**MRC de Memphrémagog**

Sondage d'opinion sur la situation actuelle de la région de l'Estrie dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Le même sondage a été envoyé aux élus par la Table des MRC de l'Estrie.

**Syndicat des Producteurs forestiers du Québec**

Concernant la possibilité pour les municipalités de moduler le taux de taxation des immeubles forestiers à l'intérieur d'une fourchette de 66% à 100% du taux de base afin d'encourager la mise en valeur des forêts privées.

23-12-05.36

**DIVERS**

23-12-05.37

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

23-12-05.38

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, **JACQUES BOGENEZ** propose la clôture de la séance à 19 h 50.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Vincent Fontaine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

---

Vincent Fontaine  
Maire

---

Paul Conway  
Adjoint à la direction